

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rétribution
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. MAVAS-LAFITE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
12 Février 1873.

Bulletin politique.

RÉUNION DE LA GAUCHE RÉPUBLICAINE.

La gauche républicaine a tenu avant-hier, sous la présidence de M. Fourcaud, une longue séance à Paris.

Un long débat a eu lieu sur les travaux de la commission des Trente.

M. Jules Favre a saisi l'occasion de revenir sur les projets qu'on lui prête depuis quelques jours. A son avis, il faut ajouter aux propositions formulées par M. Thiers et par M. Dufaure, propositions qu'il faut soutenir devant l'Assemblée, telles qu'elles ont été présentées primitivement, un article additionnel relatif à la nomination d'un vice-président.

Plusieurs objections ont été faites à M. Jules Favre sur le mode de nomination du vice-président. M. Jules Favre parlait de confier cette haute fonction, soit au vice-président du conseil d'Etat, M. Odilon Barrot, soit au président de l'Assemblée, M. Grévy.

La réunion a écarté ces deux systèmes, ainsi que l'idée d'une vice-présidence.

M. Arago a donné d'intéressants détails sur la dernière séance, dont il a été rendu compte d'une manière incomplète dans la plupart des journaux. Une proposition importante a été présentée, sous forme d'amendement, par M. Arago lui-même, qui a voulu préciser le sens de la décision de la commission sur la question de la transmission des pouvoirs. Il a demandé que les « pouvoirs du Président de la République soient prorogés jusqu'à l'organisation d'un pouvoir nouveau par la prochaine représentation nationale. »

Cette proposition de M. Arago est l'expression de la pensée de la réunion, qui en avait déjà eu connaissance mercredi dernier.

Les nombreux orateurs qui ont successi-

vement pris la parole, et notamment MM. Jules Favre, le général Billot, le général Guillemot, Oscar de Lafayette, Duvergier de Hauranne, Jozon, Henri Martin, Langlois, ont été tous d'accord sur ce point.

S'opposer à la transmission régulière et sans intérim des pouvoirs de l'Assemblée à celle qui lui succédera — et du Président de la République au nouveau pouvoir qu'instituera la prochaine représentation nationale, — c'est vouloir jeter le pays dans les plus graves périls.

La délibération s'est prolongée jusqu'à cinq heures.

La gauche se réunira en séance extraordinaire avant sa séance habituelle du mercredi.

RÉUNION DES DÉPUTÉS DE L'APPEL AU PEUPLE.

On lit dans le *Gaulois* :

« Les députés de la réunion de l'appel au peuple ont tenu une séance dimanche.

» La discussion a porté sur le travail de la commission des Trente, et a donné lieu à de très-vives controverses.

» Toute résolution sur l'attitude à prendre lors de la discussion publique a été réservée jusqu'à la publication du rapport de M. le duc de Broglie. »

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Madrid, 40 février, soir.

Dans la séance des Cortès, M. Figueras interpelle le ministre sur le projet d'abdication que l'on prête au roi Amédée.

M. Ruiz Zorrilla répond que la situation est grave ; que le roi manifeste, en effet, le désir d'abdiquer et qu'il y persiste malgré les efforts que l'on fait pour l'en dissuader. L'orateur demande aux Cortès un délai de vingt-quatre heures, et les prie de ne provoquer aucun vote avant que l'abdication ne soit officielle. Le roi lui-même, dit-il encore,

engage les républicains à ne rien précipiter.

Madrid, 11 février.

Le roi Amédée persiste à abdiquer.

Aujourd'hui, cette résolution sera officiellement communiquée aux Cortès par un message.

Le ministère lui-même résignera ses pouvoirs aussitôt que les Cortès auront pris les mesures nécessitées par la situation.

Sur la proposition de M. de Figueras, cinquante députés des Cortès ont été choisis pour composer une section de permanence, afin de s'entendre avec le gouvernement pour maintenir et remédier à la triste situation politique.

L'anxiété est grande à Madrid. Cependant la tranquillité se maintient. Quelques groupes, qui manifestaient l'intention de troubler l'ordre, ont été dispersés sans conflit.

Frontière des Pyrénées, 9 février.

Nous sommes pour ainsi dire enveloppés par une avalanche de lettres et de journaux de Madrid : *neuf courriers à la fois !*

Après quarante-huit heures de recherches consciencieuses, nous pouvons affirmer que le mouvement carliste se développe dans les huit provinces du Nord et gagne celles du Centre et du Midi.

Navare, Guipuzcoa, Biscaye, Alava organisent des bataillons ; Barcelone, Gérone, Lerida, Tarragone forment des brigades ; Asturies, Aragon, Valence, Murcie, Castille, Tolède, Manche, Estramadure sont sillonnées de bandes qui deviendront bientôt des bataillons et des brigades.

Ce vaste mouvement est dirigé par d'anciens combattants de Zumalacarrégui, par des officiers de l'armée régulière, décidés à chasser l'Italien, et par des propriétaires jouissant d'une grande influence.

Le trône de Don Amédée, œuvre clandestine de Prim et de 191 députés com-

plaisants, est fortement ébranlé par les carlistes.

Le système de défense des généraux savoyards confirme pleinement cette appréciation.

Dans les huit provinces voisines de nos frontières, ils fortifient toutes les villes importantes et arment les volontaires de la Liberté, qu'on appelle aujourd'hui les *ci-payes*.

Or, on ne fortifie pas, on n'arme pas contre de simples bandes.

Ce système, qui était aussi celui des généraux cristinos, est à la fois défectueux et dangereux.

En 1833, ce fut grâce à lui que les carlistes formèrent : en Navarre, sous Charles V, en Catalogne, sous le comte d'Espagne, en Aragon, sous Cabrera, les trois grandes armées qui, sans le secours des « armes, de l'argent et des quarante mille hommes » de la quadruple alliance, auraient maintenu la loi salique en Espagne.

En 1873, c'est encore ce système qui fournira aux carlistes les canons et les fusils dont ils ont besoin pour renvoyer le fils de Victor-Emmanuel dans les terres de sa femme, la princesse de la Cisterna.

Nous avons dit que la Catalogne s'organise.

Voici un extrait de l'ordre général de S. A. R. Don Alphonse, frère du roi Charles VII, adressé à l'armée royale de la Catalogne :

« *Ordre général du 23 janvier 1873.*

» Généraux, chefs, officiers et volontaires,

» Après avoir parcouru vos belles provinces, étudié vos besoins et vos aspirations, je viens vous remercier de votre héroïsme et de votre persévérance pour défendre la foi catholique de nos pères ; de votre discipline et de votre abnégation au milieu de rudes épreuves ; de votre générosité envers vos adversaires armés, enfin de votre conduite admirable à l'égard des populations.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EUGÉNIE GRANDET

PAR

BALZAC.

(Suite.)

Charles Grandet se vit donc l'objet des soins les plus affectueux et les plus tendres.

Son cœur endolori sentit vivement la douceur de cette amitié veloutée, de cette exquise sympathie, que ces deux âmes toujours contraintes surent déployer en se trouvant libres un moment dans la région des souffrances, leur sphère naturelle.

Autorisée par la parenté, Eugénie se mit à ranger le linge, les objets de toilette que son cousin avait apportés, et put s'émerveiller à son aise de chaque luxueuse babiole, des colifichets d'argent, d'or travaillé qui lui tombaient sous la main, et qu'elle tenait longtemps sous prétexte de les examiner.

Charles ne vit pas sans un attendrissement profond l'intérêt généreux que lui portaient sa tante et sa cousine ; il connaissait assez les sociétés de Paris pour savoir que dans sa position il n'y eût trouvé que des cœurs indifférents et froids.

Eugénie lui apparut dans toute la splendeur de sa beauté spéciale.

Il admira dès lors l'innocence de ces mœurs, dont il se moquait la veille.

Aussi quand Eugénie prit des mains de Nanon le bol de faïence plein de café à la crème pour le lui servir avec toute l'ingénuité du sentiment, et en lui jetant un bon regard, ses yeux se mouillèrent-ils de larmes.

Il lui prit la main et la baisa.

— Hé bien ! qu'avez-vous encore ? demanda-t-elle.

— C'est des larmes de reconnaissance, répondit-il.

Eugénie se tourna brusquement vers la cheminée pour prendre les flambeaux.

— Nanon, tenez, emportez, dit-elle.

Quand elle regarda son cousin, elle était

bien rouge encore, mais au moins ses yeux purent mentir et ne pas peindre la joie excessive dont son cœur était inondé.

Mais leurs yeux exprimèrent un même sentiment, comme leurs âmes se fondirent dans une même pensée. L'avenir était à eux.

Cette douce émotion fut d'autant plus délicieuse pour Charles, au milieu de son immense chagrin, qu'elle était moins attendue.

Un coup de marteau rappela les deux femmes à leurs places.

Par bonheur, elles purent descendre assez rapidement l'escalier pour se trouver à l'ouvrage quand Grandet rentra.

S'il les eût rencontrées sous la voûte, il n'en aurait pas fallu davantage pour exciter ses soupçons.

Après le déjeuner, que le bonhomme fit sur le pouce, le garde, auquel l'indemnité promise n'avait pas encore été donnée, arriva de Froidfond, d'où il apportait un lièvre, des perdreaux, tués dans le parc, des anguilles et deux brochets dus par les meuniers.

— Eh ! eh ! ce pauvre Cornoiller, il vient comme marée en carême. Est-ce bon à manger, ça ?

— Oui, mon cher généreux Monsieur ; c'est tué depuis deux jours.

— Allons, Nanon, haut le pied, dit le bonhomme. Prends-moi cela, ce sera pour le dîner ; je régale deux Cruchot.

Nanon ouvrit des yeux bêtes et regarda tout le monde.

— Eh bien ! dit-elle, où que je trouverai du lard et des épices ?

— Ma femme, dit Grandet, donne six francs à Nanon, et fais-moi souvenir d'aller à la cave chercher du bon vin.

— Eh bien donc ! monsieur Grandet, reprit le garde, qui avait préparé sa harangue afin de faire décider la question de ses appointements ; monsieur Grandet...

— Ta, ta, ta, ta, dit l'avare, je sais ce que tu veux dire ; tu es un bon diable, nous verrons cela, je suis pressé.

— Ma femme, dit-il à madame Grandet, donne-lui cent sous.

Puis il décampa. La pauvre femme fut

» Continuez à respecter toutes les opinions ; ne combattez que ceux qui vous combattent les armes à la main.

» Je remercie aussi les somatènes de leur concours ; leur enthousiasme rappelle celui de nos ancêtres contre l'invasion arabe.

» Votre organisation militaire et civile se complète ; avec l'aide de tous, et suivant les règlements des ordonnances militaires et les prescriptions de vos fueros, nous aurons bientôt une armée régulière, une intendance et des municipalités parfaites.

» Vive la Religion ! Vive Charles VII ! Vive l'Espagne ! Vivent les fueros de la Catalogne !

» *L'Infant, général en chef,*

» ALFONSO DE BORBON Y AUSTRIA. »

ETATS-UNIS.

New-York, 9 février.

Le président Grant a consulté le général Shéridan sur la meilleure position militaire à occuper près de la ville du lac Salé. Des troupes ont reçu l'ordre de se tenir prêtes à partir pour Utah. Les organes de Brigham-Young conseillent la fermeté et le martyre même si cela est nécessaire.

Aux États-Unis, des tempêtes de neige ont englouti un village, détruit un chemin de fer et tué plusieurs centaines d'individus.

L'AFFAIRE BAZAINE.

Le *Soir* donne quelques nouveaux détails sur l'affaire Bazaine ; notre confrère nous semble d'autant mieux informé qu'il dément à peu près tout ce qui a été dit sur ce procès depuis un mois.

Voici les renseignements du *Soir*, qui doivent être puisés à la meilleure source :

« C'est à tort qu'on a fait courir le bruit que M. le Président de la République avait annoncé lui-même à M^{me} la maréchale Bazaine que le maréchal serait jugé à Saint-Cyr, et non à Versailles, dans le but d'éviter toute manifestation hostile au maréchal. Cette nouvelle est au moins prématurée.

» Il n'est pas vrai non plus que le maréchal Bazaine ait refusé M. le maréchal Baraguey-d'Hilliers comme président du conseil de guerre. Aucune nomination de ce genre n'a encore été faite, ni même discutée.

» Quant à ce qui a été dit de pièces qui auraient été communiquées au maréchal Bazaine par le général Rivière, et de critiques qui auraient été adressées par le maréchal sur certains plans annexés au rapport, cela est également erroné. Toutes les pièces, à l'exception de quelques-unes qui ont été confiées au général Pourcet, sont encore entre les mains du général de Rivière.

» Pour ce qui est du rapport lui-même, voici le point où en est ce travail ; l'acte d'accusation est à peu près achevé, et il n'y manque que la conclusion.

» On travaille en ce moment, chez le général, à faire deux copies de ce qui est terminé du rapport, l'une destinée à M. le ministre de la guerre, qui dans cette circons-

tance remplira à peu près le rôle qui est dévolu, dans la législation criminelle civile, à la chambre des misés en accusation. L'autre copie sera adressée à M. le général Pourcet, commissaire du gouvernement, l'équivalent, dans l'espèce, du commissaire de la République.

» Aucune pièce n'a encore été communiquée ni au maréchal Bazaine, ni à son défenseur, M^e Lachaud, toute communication de cette espèce étant subordonnée à la décision du ministre de la guerre relative à l'ordonnance de mise en accusation, ou même à l'ordonnance de non-lieu.

» L'état moral du prisonnier est bon ; il reçoit chaque jour la visite de la maréchale. Il passe le reste de son temps à lire ou à faire des armes avec son aide de camp, le colonel de Villette.

» Rien n'est encore fixé relativement à la date où commencera la procédure devant le conseil de guerre. »

UNE NOMINATION DANS LA LÉGION-D'HONNEUR.

Dans son numéro du 31 janvier, le *Journal officiel* a publié la nomination dans l'ordre de la Légion-d'Honneur du R. P. Marie, de Brest, de l'ordre de Saint-François d'Assises. Son nom était suivi de la mention : « ex-aumônier des prisonniers français à Magdebourg. — Services rendus pendant la guerre. »

Le R. P. Marie a été, pendant toute la guerre, la personnification du plus noble dévouement ; sa mission de sublime charité a commencé le jour même où le premier prisonnier français a mis le pied sur le sol allemand, et elle n'a eu de terme que lorsqu'il n'y a plus eu un seul prisonnier en Prusse.

Dans ce long laps de temps, combien de nos soldats lui doivent la vie à des titres différents !

Le R. P. Marie a contribué pour une large part dans l'œuvre des tombes. Grâce à lui, nos soldats morts en exil reposent dans des monuments spéciaux élevés à leur mémoire. Celui de Magdebourg surtout est plus particulièrement son œuvre.

Enfin, lorsqu'il s'est agi, en juillet 1874, de rapatrier les derniers blessés et malades restés en Allemagne, le R. P. Marie est venu spontanément s'offrir à M. le Dr baron Mundy, chargé de cette œuvre considérable par le gouvernement français et plus particulièrement par la Société française de secours aux blessés.

Depuis la fin de cette mission, le R. P. Marie est encore revenu en Allemagne : il a parcouru à nouveau toutes ces nombreuses forteresses où il s'enferma librement pour devenir le frère aimant de nos soldats et, assez heureux pour contribuer à faire rendre la liberté au dernier prisonnier, il venait de se rendre dans son monastère, lorsque le général de Cissey a fait précéder son arrivée de la nomination de chevalier de la Légion-d'Honneur.

C'était justice de mettre de pair les mérites du modeste franciscain avec le courage des plus braves soldats, et cette haute ré-

compense, réservée en France à la vertu civique et à l'honneur, est bien placée sur la robe de bure sous laquelle bat un tel cœur. (France nouvelle.)

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 10 février.

La séance est ouverte à deux heures trente minutes.

M. Bethmont déclare qu'il n'a pas voté le plébiscite comme M. Gavarni le lui a reproché, il s'est abstenu ; il n'a pas non plus fait partie du gouvernement du 4 septembre, ainsi que le disait M. Abatucci ; il fait d'ailleurs une différence entre le 2 décembre, qui a été un attentat, et le 4 septembre qui a été une manifestation inconsciente (Murmures) qui a renversé un gouvernement détesté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur le travail des enfants dans les manufactures.

Les art. 25, 26, 27, 28 et 29, qui règlent les pénalités variant entre 16 et 100 francs d'amende, sont mis aux voix et adoptés après quelques observations présentées par MM. Talon, rapporteur ; Scheurer-Kestner, de Gavardie, Voisin, Lenoël, Goblet, Paulin, Gillon.

Les articles 30, 31 et 32, relatifs au délai dans lequel la loi sera appliquée et à l'abrogation des dispositions contraires à la loi actuelle, sont mis aux voix et adoptés.

L'Assemblée est consultée sur la question de savoir si elle veut passer à la troisième délibération : un scrutin est demandé. En voici le résultat :

Nombre des votants,	609
Majorité absolue,	305
Pour,	526
Contre,	83

L'Assemblée décide qu'elle passera à la troisième délibération.

Un député. — Je demande à interpeller M. le ministre de la guerre sur les modifications apportées dans le programme de l'École de Saint-Cyr.

L'interpellation est renvoyée à samedi.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relative à la publication des travaux de l'Assemblée et à la confection d'un compte-rendu obligatoire pour les journaux.

M. Dréo demande la remise à huitaine de la discussion du projet de loi.

M. Théry pense que la remise serait fâcheuse, il s'en rapporte à la sagesse de l'Assemblée.

M. de Tillancourt se plaint qu'un rapport supplémentaire n'ait pas été déposé sur les amendements qui ont été soumis à la commission. Je demande l'ajournement au lendemain du dépôt de ce rapport.

M. Théry. — Cela n'est pas dans les traditions de l'Assemblée.

L'ajournement mis aux voix n'est pas prononcé.

M. Corne. — Après tant de lois qui se sont proposées de réglementer la presse, en voici une qui vient prononcer des interdictions et poser des limites au droit qu'a le journaliste de rendre compte des débats de cette Assemblée. Je faisais partie de la commission, nous avons reconnu la légèreté,

l'incurie, la mauvaise foi, l'esprit du parti que présentaient certains comptes-rendus. Nous, minorité de la commission, avons cependant pensé qu'il n'y avait pas lieu d'adopter le projet qui vous est présenté.

Comme on vous l'a dit, la question remonte à dix-huit mois, elle est venue d'une proposition de M. Mortimer-Ternaux sur la nécessité de donner une grande publicité aux débats des séances. Il y avait alors des difficultés entre le ministre de l'intérieur et l'adjudicataire du *Journal officiel* ; l'Assemblée ne voulut pas intervenir dans ce qui avait trait aux matières administratives.

Alors intervient la proposition de M. d'Aboville et de ses collègues, qui trouve que le meilleur moyen de publicité pour vos débats avait été trouvé par l'empire, c'était le compte-rendu obligatoire.

Cela choque mes idées en fait de liberté de presse ; je comprends le système répressif, mais non le système préventif.

Je rends hommage à l'exactitude, au talent de MM. les secrétaires-rédacteurs, mais je tiens par-dessus tout aux principes. Je trouve un très-grand argument pour soutenir mon opinion dans les précédents ; il n'est jamais arrivé, pendant la période parlementaire qui s'est écoulée de 1815 à 1848, on n'a jamais pensé à forcer les journalistes à recevoir chez eux une œuvre qui n'est pas sortie de leur pensée ; pendant cette période, cependant, on signalait déjà les excès des comptes-rendus ; à ce système des temps parlementaires, on est obligé d'opposer un système émané d'un gouvernement que je ne veux pas attaquer, mais qui était au moins compressif.

En outre, la loi manque absolument son but ; nos collègues veulent que le compte rendu serve à l'instruction du pays ; or, le compte rendu obligatoire ne pourra donner qu'un aperçu superficiel de nos discussions, qu'un squelette qui ne pourra pas porter la lumière dans les populations ; si au contraire on lui donne des dimensions trop grandes, il débordera dans le journal ; or, le journal est une propriété à laquelle nous ne pouvons porter atteinte.

Je prends pour exemple le compte rendu de la séance du 20 décembre, qui n'avait rien de bien intéressant ; il est fort bien fait, et cependant il est d'une longueur inadmissible pour les journaux.

Les gens très-sérieux qui veulent se rendre compte des affaires lisent plusieurs journaux, les gens d'affaires lisent le *Journal officiel* quand une question les intéresse, les gens de parti pris veulent leur journal qui représente leurs opinions, les gens superficiels ne s'amuseront pas à lire le compte rendu.

Les journaux intelligents savent que leur compte rendu n'est pas très-lu ; aussi ont-ils un premier-Paris, une gazette de Versailles, etc.

Les auteurs de la proposition veulent aussi empêcher qu'on ne jette le ridicule sur certains membres de cette Assemblée ; rien de plus légitime, mais rien de plus difficile, car la satire peut se dérober sous tant de formes, que l'honnête compte rendu ne pourra servir à la contre-balancer.

Il y a un côté plus faible encore, c'est que par la force des choses on sera obligé de créer un privilège

trop heureuse d'acheter la paix pour onze francs. Elle savait que Grandet se taisait pendant quinze jours, après avoir filouté quelque argent.

— Tiens, Cornoiller, dit-elle en lui donnant dix francs : quelque jour, nous reconnaitrons tes services.

Cornoiller n'eut rien à dire. Il partit.

— Madame, dit Nanon qui avait mis sa coiffe noire et pris son panier, j'ai besoin que de trois francs ; gardez le reste. Allez, ça ira tout de même.

— Fais un bon dîner, Nanon, mon cousin descendra.

— Décidément, il se passe ici quelque chose d'extraordinaire, dit madame Grandet. Voici la troisième fois que, depuis notre mariage, ton père donne à dîner.

Vers quatre heures, au moment où Eugénie et sa mère avaient fini de mettre un couvert pour six personnes, et où le maître du logis avait monté quelques bouteilles de ces vins exquis que conservent les provinciaux avec amour, Charles vint dans la salle. Il était pâle : ses gestes, sa contenance, ses re-

gards et le son de sa voix eurent une tristesse pleine de grâce.

Il ne jouait pas la douleur, il souffrait véritablement ; et le voile étendu sur ses traits par la peine lui donnait cet air intéressant qui plaît tant aux femmes.

Eugénie l'en aimait bien davantage.

Peut-être aussi le malheur l'avait-il rapproché d'elle.

Charles n'était plus ce riche et beau jeune homme placé dans une sphère inabordable pour elle ; non, c'était un parent plongé dans une effroyable misère ; et la misère amène l'égalité.

La femme a cela de commun avec l'ange, que les êtres souffrants lui appartiennent.

Charles et Eugénie s'entendirent et se parlèrent des yeux seulement ; car le pauvre dandy déchu, l'orphelin se mit dans un coin, s'y tint muet, calme et fier ; mais, de moment en moment, le regard doux et caressant de sa cousine venait luire sur lui, le contraignait à quitter ses tristes pensées, à s'élançer avec elle dans les champs de l'es-

perance et de l'avenir où elle aimait à s'engager avec lui.

En ce moment, la ville de Saumur était plus émue du dîner offert par Grandet aux Cruchot, qu'elle ne l'avait été la veille par la vente de sa récolte, qui constituait un crime de haute trahison envers le vignoble.

Si le politique vigneron eût donné son dîner dans la même pensée qui coûta la queue au chien d'Alcibiade, il aurait été peut-être un grand homme ; mais, trop supérieur à une ville dont il se jouait sans cesse, il ne faisait aucun cas de Saumur.

Les des Grassins apprirent bientôt la mort violente et la faillite probable du père de Charles ; ils résolurent d'aller dès le soir même chez leur client, afin de prendre part à son malheur et lui donner des signes d'amitié, tout en s'informant des motifs qui pouvaient l'avoir déterminé à inviter, en semblable occurrence, les Cruchot à dîner.

A cinq heures précises, le président C. de Bonfons et son oncle le notaire arrivèrent endimanchés jusqu'aux dents.

Les convives se mirent à table, et com-

mencèrent par manger notablement bien.

Grandet était grave, Charles silencieux, Eugénie muette, M^{me} Grandet ne parla pas plus que de coutume ; en sorte que ce dîner fut un véritable repas de condoléance.

Quand on se leva de table, Charles dit à sa tante et à son oncle :

— Permettez-moi de me retirer ; je suis obligé de m'occuper d'une longue et triste correspondance.

— Faites, mon neveu.

Lorsque après son départ le bonhomme put présumer que Charles ne pouvait rien entendre et devait être plongé dans ses écritures, il regarda sournoisement sa femme.

— Madame Grandet, ce que nous avons à dire serait du latin pour vous ; il est sept heures et demie, vous devriez aller vous serrer dans votre portefeuille. Bonne nuit, ma fille.

Il embrassa Eugénie, et les deux femmes sortirent.

(La suite au prochain numéro.)

pour une partie de la presse de province, celle qui paraît deux fois par semaine et qui devra être forcément dispensée de donner le compte rendu, car elle ne pourrait être soumise à l'obligation; or, c'est par la presse de province que les opinions fausses sur l'Assemblée ont plus de chances de se répandre.

Un compte rendu tel que celui qu'on se propose de faire est une des choses les plus difficiles que l'on puisse faire; il est très-difficile de condenser en quelques lignes le discours d'un orateur, justement parce que l'on est honnête; dans la discussion de la loi sur le jury, notre honorable président, qui est si concis, a parlé de manière à remplir trois colonnes.

Les journaux qui inséreront le compte-rendu obligatoire pourront discuter les matières politiques; ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne pourront le faire, deviendront les parias de la politique.

Si la loi est adoptée, vous verrez surgir les comptes-rendus parallèles, parasites, etc., qui ont causé tant de procès sous l'Empire; la commission me dit que là n'est pas son intention, mais l'on sait que cette intention ne peut pas prévaloir contre un texte de loi. En 1867, ce furent des journaux de tous les partis, même conservateurs, l'Union, la France, etc., qui furent poursuivis et condamnés. L'orateur cite les textes des jugements qui ont été alors prononcés.

M. d'Abouville. — L'Assemblée nationale représente la seule autorité du pays, on a donc intérêt dans chaque parti à altérer le compte-rendu de ses débats; déjà, en 1848 et en 1849, les Assemblées d'alors ont été ridiculisées, ce qui a facilité le coup d'État.

Il y a une grande différence entre notre projet et celui de l'Empire; nous laissons aux journaux toute liberté d'appréciation.

L'orateur cite plusieurs comptes-rendus de journaux qui rendent inexactly les débats de l'Assemblée, et attaque spécialement l'agence Havas; il soutient que les lois répressives actuelles sont impuissantes contre un pareil délit pour lequel on invoquera toujours l'excuse de la bonne foi.

J'avais proposé trois comptes-rendus: un sténographique, un analytique et un sommaire; la commission a supprimé celui-ci.

L'orateur s'attache à réfuter une à une les différentes objections soulevées par M. Corne contre le projet; il a quelque peine à lutter contre le bruit des conversations particulières et l'inattention de l'Assemblée.

La discussion est remise à demain.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Une cérémonie religieuse suivie d'un sermon prêché par Mgr Freppel, évêque d'Angers, a eu lieu dimanche, à deux heures, en l'église de la Madeleine, à Paris, en faveur du Patronage catholique des Alsaciens-Lorrains.

Une quête faite par Mgr Freppel lui-même a produit près de deux mille cinq cents francs.

Le bal donné lundi soir dans l'hôtel du Sport, à Nantes, au profit des inondés, a été des plus brillants. Belles toilettes, femmes charmantes, entrain et franche cordialité, rien n'y manquait. La fête s'est prolongée jusqu'à plus de cinq heures du matin.

La ville de Nantes doit ses remerciements les plus sincères aux organisateurs du bal qui ont eu l'heureuse idée d'allier le plaisir à une œuvre de bienfaisance, et de réunir ainsi, sur un terrain commun de philanthropie, tous les éléments de la société nantaise, si sympathique par nature à tout ce qui est bien et beau. (Indépendance.)

D'après la Liberté, un certain nombre de condamnés de la Commune vont être internés dans le château de la Trémouille, situé à Thouars (Deux-Sèvres).

Ce château a été mis à la disposition de l'Etat, moyennant une redevance annuelle, par la commune de Thouars, qui est, en outre, indemnisée de la translation de l'école primaire des jeunes garçons, installée dans les dépendances de ce vaste bâtiment.

M. Jaillant, directeur du service pénitentiaire, fait en ce moment approprier le château à sa nouvelle destination.

Il contiendra de deux à trois cents internés, et des ateliers de diverses natures y seront installés.

La petite cité de Thouars recevra, en outre, une garnison.

Ajoutons, dit la Liberté, que toutes les précautions sont prises pour que ce château, classé parmi nos monuments historiques, ne perde pas son caractère architectural par suite des travaux qui y sont opérés.

ECHENILLAGE DES ARBRES.

Avant le 20 février 1873, tout propriétaire, fermier, locataire ou colon, administrateur de terrains domaniaux ou communaux, est tenu, sous peine d'amende, de faire écheniller les arbres sur les propriétés qu'il occupe ou administre, et de faire brûler sur-le-champ les bourses ou les toiles qui seront tirées des arbres, haies ou buissons.

La même obligation est imposée aux ingénieurs pour les arbres dépendant de la grande voirie.

Dans le cas où les propriétaires ou fermiers auraient négligé de faire l'échenillage prescrit à l'époque ci-dessus déterminée, les maires, adjoints et gardes champêtres constateront les contraventions par des procès-verbaux, et feront faire l'échenillage, aux dépens de ceux qui l'auront négligé, par des ouvriers qu'ils choisiront.

L'exécutoire des dépens sera délivré auxdits ouvriers contre lesdits propriétaires ou locataires par le juge de paix du canton, sur les états des journées ou autres mémoires arrêtés par le maire, et sans que le paiement desdits états ou mémoires puisse dispenser les contrevenants de l'amende encourue.

Hier matin, une femme septuagénaire, la veuve L..., habitant la rue du Pressoir-

Saint-Antoine, s'est noyée dans un fossé situé derrière des jardins, entre la levée de Nantilly et le bureau d'octroi.

Dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} février, un commencement d'incendie s'est déclaré dans une cave et a gagné l'écurie du sieur Auguste Huet, marchand de chevaux, à Saint-Georges-le-Thourel. Trois vaches qui y étaient enfermées ont été asphyxiées par la fumée.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, le nommé Landré, ouvrier tanneur, à Bressuire, s'est coupé la gorge et ouvert le ventre avec un rasoir; la mort a été instantanée. Ce malheureux était malade depuis quelques jours, et tout porte à croire que c'est dans un accès de fièvre qu'il s'est donné la mort.

La fièvre typhoïde a fait d'horribles ravages à la Pommeraye, canton de Saint-Florent-le-Vieil, arrondissement de Cholet, sur les bords de la Loire, dans une paroisse qui semble cependant dénier la maladie, ou du moins l'épidémie, par les avantages de sa topographie, par les élévations de ses assises, par toutes les conditions de son hygiène.

Plus de 60 personnes sur 3,000 habitants ont succombé en quelques mois au terrible fléau, sans que rien ait pu enrayer son action dévastatrice.

Chose pénible à dire, il n'y a pas un médecin spécialement attaché à cette nombreuse population. On est obligé d'avoir recours aux médecins des communes voisines. Nous ne nous expliquons pas comment ce centre de mouvement n'ait pas fixé le choix d'un jeune docteur: il y aurait pour son mérite un beau champ de bataille, et pour l'honorabilité de son existence tous les éléments nécessaires. (Espérance, de Nantes.)

LA FOIRE DE SAINTE-AGATHE.

On lit dans le Memorial des Deux-Sèvres:

Toujours la même activité dans le commerce des bestiaux. La hausse ne se ralentit pas. On croyait qu'aux dernières foires de Champdeniers, Sainte-Néomaye et Celles, le prix des mules avait atteint son maximum, qu'il n'était plus possible de les payer plus cher. Eh bien, pas du tout! Il y a encore eu une légère hausse à la foire de Sainte-Agathe. On croyait aussi qu'il n'y en avait plus en Poitou, et on a pu en compter plus de 300 sur le champ de foire. Et les seules qui n'ont pas été vendues sont des mules dont l'embonpoint n'était pas assez avancé, ou qui avaient des tares.

Les petites jetonnes, celles qui ont huit ou dix mois, sont peut-être relativement plus chères que les mules d'âge. Nous avons vu des éleveurs refuser la vente de deux ou trois dont on offrait 800 fr.

Comment peut-on espérer payer les chevaux un bas prix, quand nos poulains se vendent, à dix-huit mois, 7, 8 et 900 fr. en moyenne?

Les étrangers, c'est-à-dire les Berrichons,

les Beaucerons, qui sont les acheteurs ordinaires de nos poulains, ont usé, paraît-il, d'un stratagème qui leur a parfaitement réussi à la foire du 3 février, à Saint-Maixent. D'habitude, ils achetaient d'abord les poulains de deux ans aux éleveurs de la Gâtine. Et ceux-ci, pour repeupler leurs écuries, achetaient, à la même foire, les poulains d'un an qui sont à l'engraissement depuis leur sevrage.

Cette année, les marchands du Berri ont agi différemment. Ils ont d'abord acheté les poulains d'un an et ne se sont portés qu'après sur ceux de deux ans. De sorte qu'ils sont ainsi débarrassés de la concurrence des Gâtinais, qui, n'ayant pas vendu leurs poulains de deux ans, ne pouvaient songer à les remplacer. Aussi étaient-ils très-avides d'acheter à la foire de Sainte-Agathe.

Les bœufs gras ont été moins demandés; mais les bœufs d'attelage et les vaches de service ont été très-recherchés. Ils conservent leur très-haut prix.

Plus d'un engraisseur a été obligé d'acheter les moutons maigres 40 et 45 fr. la pièce.

Les juments bretonnes, malgré leur prix élevé, ont été à peu près toutes vendues.

Il n'y avait guère qu'une trentaine de chevaux de luxe, dont la vente a été promptement effectuée.

Les juments de pays ont subi une baisse le deuxième jour de la foire.

La foire de Sainte-Agathe est une des meilleures que nous ayons vues.

Dernières Nouvelles.

Il est question dans les cercles de la droite de porter le baron de Larcy comme vice-président de l'Assemblée, à la place de M. Saint-Marc Girardin qui se retire, et M. Paul Busson comme secrétaire.

Cette après-midi, le centre droit et la droite se réuniront pour étudier de concert ces candidatures et pour préparer la composition de leurs bureaux.

On annonce de nouveau pour samedi prochain la discussion du rapport sur la pétition du général de Bellemare en restitution de grade.

On dit toujours que le général Changarnier défendra la décision de la commission de révision des grades. On ajoute que M. Gambetta se propose de l'attaquer.

M. Emile Laurent, préfet du département de la Dordogne, est nommé secrétaire général de la préfecture de la Seine, en remplacement de M. Husson, dont la démission est acceptée.

On parle déjà des vacances que l'Assemblée prendra à Pâques.

M. Thiérs aurait exprimé le désir que la durée de ses vacances fût de six semaines à partir du 7 avril.

L'Assemblée paraît, au contraire, ne vouloir faire qu'une très-courte absence.

LES FAUCHEURS DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XXVIII.

LES REPRESAILLES D'ABRAHAM.

(Suite et fin.)

Ce supplice avait duré huit jours et huit nuits, quand le général commença à entrer en agonie.

C'était trop tôt. Abraham, effrayé, lui jeta un morceau de pain trempé dans l'eau.

Le moribond, réunissant ses forces, se traîna en rampant jusqu'à ce pain et le mordit avec l'avidité du désespoir; mais il lui fut impossible d'en avaler une seule bouchée, et il retomba évanoui, étreignant toujours l'objet de sa convoitise, dans lequel il avait enfoncé ses ongles et ses dents.

Le matin du dixième jour le retrouva couché la face contre terre, les mains cris-

pées, les mâchoires serrées par une affreuse contraction des nerfs, et sans connaissance.

Le juif craignit qu'il n'eût aussi cessé de souffrir. Il replaça l'échelle, descendit dans la fosse, le retourna, s'assura que son cœur battait encore, et, voyant qu'il n'y avait plus moyen de le faire revenir, piqua légèrement son ennemi à la joue avec la pointe de son couteau.

Le mourant n'ouvrit pas les yeux, mais il frissonna.

— Il est temps, fit le juif; et, sortant de la citerne, il alla chercher une corde avec laquelle il attacha son prisonnier, le chargea sur ses épaules et, l'apportant sur la tombe de son fils, l'y jeta au pied d'un poteau, le même auquel, quelques semaines avant, il avait torturé Pillardof.

Alors, s'agenouillant au pied de sa victime, il la dépouilla de ses vêtements en lambeaux, la lia debout au poteau fatal, passa au cou du supplicié le grand cordon de saint Alexandre, déposa à ses pieds son sabre, son casque et les épaulettes, insignes de son grade.

Puis, retournant vers la chaumière, il en apporta soigneusement une petite boîte carrée, dont l'ouverture était fermée avec un bouchon de paille, et un pot rempli de miel, avec lequel il enduisit le visage, le cou, la poitrine et les membres du général.

Puis, plaçant à quelques pas seulement de ce cadavre vivant la boîte, qui n'était autre qu'une de ces nombreuses ruches rustiques suspendues, en quantités innombrables, dans les forêts de tilleuls, il enleva rapidement le bouchon qui, depuis un jour et demi, emprisonnait l'essaim affamé dans sa demeure, et, s'esquivant avec promptitude, gagna un endroit d'où, sans danger, il pouvait voir à l'œuvre les redoutables auxiliaires de sa vengeance.

Bientôt, des flancs de la ruche, s'échappèrent à flots les abeilles irritées. Un moment, elles formèrent dans l'air comme un nuage indécis et bourdonnant. Puis, soudain, attirées par l'odeur du miel, elles s'abattirent sur Svinin, couvrirent sa poitrine nue comme une cuirasse d'or mouvant, le mordant avec fureur et enfonçant, sur

tous les points à la fois, leurs aiguillons vénéreux.

Sous ces piqûres de feu, pénétrant à la fois ses chairs, le mourant, réveillé de sa torpeur par d'atroces souffrances, se tordit comme un ver de terre sous le pied qui l'écrase, un effroyable râlement sortit de sa poitrine et ses yeux s'ouvrirent démesurément en roulant dans leurs orbites.

— Svinin, c'est moi, Abraham, qui me venge! cria l'Israélite. Il y a dix jours que je te tue. Svinin, reconnais-moi? Je suis ton bourreau, le père de Ruben, que tu as assassiné.

Le général poussa un dernier hurlement, la plus effroyable terreur contracta ses traits amaigris par la faim, ses yeux se fermèrent et sa tête retomba inerte.

— Ce que les abeilles épargneront sera pour les corbeaux et pour les loups, ricana Abraham. Et attelant de nouveau sa kibitka, il s'éloigna en murmurant:

— A présent, mon fils est vengé; mais il me reste des neveux à Varsovie, je vais reprendre mon commerce et travailler pour eux.

FIN.

L'abdication du roi Amédée semble se confirmer. Elle aurait été causée par la défection de ses officiers d'artillerie.

Le gouvernement français n'a reçu jusqu'à ce moment aucune dépêche officielle confirmant l'abdication du roi d'Espagne.

Hier matin, à 9 heures, l'ambassade n'avait reçu, de son côté, aucune communication télégraphique.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Les deux nouveaux volumes de M. Hector Malot: *Un Mariage sous le second Empire* et *la Belle madame Donis*, renferment, sous les traits charmants et délicats de deux types de femmes tout à fait contraires, la plus vigoureuse peinture des mœurs actuelles. L'histoire amoureuse de notre pays a trouvé en M. Malot une plume souple et ferme qui prend tous les tons, les plus spirituels et les passionnés, soit qu'elle dépeigne le vice et l'intrigue, soit qu'elle montre l'amour déchaîné dans la plus rusée et la plus énergique des femmes, la belle M^{me} Donis.

M. Eugène Deligny, dont les éditeurs Michel Lévy frères ont déjà publié quatre volumes, *l'Héritage d'un banquier*, *Mémoires d'un dissipateur*, *le Secret de M. de Boissonnange*, le

Talisman de Robert Nels, vient de faire paraître chez les mêmes éditeurs une nouvelle et très-spirituelle satire des mœurs contemporaines en un volume, *la Grande Dame et la Normande*.

Sous ce titre: *Symphonies du cœur et Chansons de l'esprit*, M. le comte d'Osmond vient de publier, chez les éditeurs Michel Lévy frères, un choix très-distingué et très-délicat de nouvelles, auxquelles la passion prête ses cris les plus aigus et les plus désespérés.

M. CASAS, professeur de piano, place du Marché-Noir, maison Jagot, à Saumur, donne des leçons de piano et se charge de les accorder aux prix les plus avantageux.

M. DE CONTY, l'auteur populaire des GUIDES-CONTY, vient de faire paraître à sa librairie, 410, rue de Richelieu, à Paris, un petit *Guide pratique des Postes et des Télégraphes*, que nous recommandons d'une manière toute spéciale à nos abonnés.

Ce petit volume, réclamé depuis longtemps par le public, contient non-seulement tous les renseignements sur la Poste et les Télégraphes, mais encore vous initie, au moyen d'une carte et d'une nomenclature alphabétique, à toutes les pertes que la France a éprouvées dans son territoire, par suite de la guerre 1870-1871.

Pour recevoir ce Guide, envoyer un franc en timbres-poste à la librairie des GUIDES-CONTY, 410, rue de Richelieu, à Paris.

C'est inouï! C'est incroyable!! C'est fabuleux!!!

Voulez-vous vous en assurer? Rien n'est plus facile. Tenez, voici comment il faut vous y prendre:

Demandez au facteur pour 4 fr. 25 c. de timbres-poste; mettez ces timbres dans une enveloppe, avec votre adresse, et envoyez le tout à M^{me} Marie Condat, directrice de la *Photographie pour tous*, rue Malbec, 94, à Bordeaux.

Par retour du courrier, vous recevrez une collection de 106 PORTRAITS PHOTOGRAPHIÉS des principales célébrités du jour.

Inutile de dire que, dans cette collection, se trouvent Thiers et Gambetta, un grand nombre de députés, d'écrivains illustres, de membres du clergé, etc., etc.

Cette collection est, sans contredit, le *plus ultra* DE TOUT CE QUI A ÉTÉ FAIT JUSQU'À PRÉSENT.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Toute maladie cède à la douce Revalésière du Barry, qui rend santé, énergie, digestion, sommeil. Elle guérit, et

sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74.000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

N° 61 224.

Saint-Romain-des-Îles, 27 novembre.

La Revalésière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement.

J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La Revalésière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TRXIER, place de la Bilange, Coamox, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 FÉVRIER 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	55 45	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	825	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	372 50	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	82 30	»	05	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	645	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	428 75	»	1 25
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier	425	»	6 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	470	»	7 50
5 % Emprunt	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	975	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	89 30	»	1 40	Charentes, 400 fr. p. j. août.	375	2 50	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	1	»	Est, jouissance nov.	518 75	»	2 50	Orléans	271 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	390	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	880	2 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	269 75	»	»
— 1865, 4 %	444 50	»	2 50	Midi, jouissance juillet.	586 25	1 25	»	Est	271 25	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	276	»	1	Nord, jouissance juillet	1000	»	1 25	Nord	283 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	248 50	»	»	Orléans, jouissance octobre.	860	»	2 50	Ouest	268 50	»	»
libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	522 50	»	»	Midi	271	»	»
Banque de France, j. juillet.	4497 30	»	2 50	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	250	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	600	1 25	»	Compagnie parisienne du Gaz.	723 75	»	1 25	Vendée	245	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	487 50	»	»	Société Immobilière, j. janv.	83	1 25	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	475	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir,	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
6 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

A L'ADJUDICATION, En l'étude et par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay,

Le mardi 4 mars 1873, à midi,

DES IMMEUBLES

Ci-après,

Appartenant à l'Hospice de Montreuil-Bellay,

Et situés comme de Montreuil-Bellay.

1^o Vingt-trois ares de terre, au Grand Poteau, n° 114, section F.
2^o Quinze ares 56 centiares de terre, en Fausais, n° 482, section F.

3^o Six ares 60 centiares de terre, en Pescheux, n° 1344, section F.

4^o Sept ares 70 centiares de vigne, à la Poiretière, n° 924, section J.

5^o Seize ares de vigne, en Ardenne, n° 306, section H.

6^o Et 5 ares de vigne, au même lieu, n° 308, section H.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e HACAULT, dépositaire du cahier des charges. (75)

Etude de M^e GUERET, notaire à Brain-sur-Allennes.

A VENDRE A L'AMIABLE,

LA PROPRIÉTÉ DU VAU-GILBERT

Située commune de La Breuille,

Comprenant une maison de maître, bâtiments d'habitation et d'exploitation, écuries, servitudes, terres labourables, prés, pâtures, bois-taillis, belles sapinières et landes; le tout en un seul tenant, contenant 51 hectares, proche l'étang du Bellay, avec avenue sur la route de La Breuille à Vernouil.

Très-belle propriété de chasse. Grandes facilités pour le paiement.

Pour tous renseignements et pour

traiter, s'adresser à M^e GUERET, notaire à Brain. (46)

A VENDRE OU A LOUER

Pour le 24 juin 1873,

MAISON, COUR, REMISE ET ECURIE,

Situées à Saumur, rue du Poits-Tribouillet, n° 4.

S'adresser à M. MAUBERT, à Tours, impasse Heurteloup, n° 5. (571)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

LE CHOCOLAT-MENIER SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet: 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de Ville de Saumur, le

Saumur, imprimerie de P. GODET.

LE DIX-HUIT MARS

Récit des faits et recherches des causes de l'insurrection,

Par M. MARTIAL DELPIT.

Un beau volume in-8°. — Prix: 8 francs.

Librairie Léon TECHENER, rue de l'Arbre-Sec, 52.

Vient de paraître:

Musique --- CHOUDENS --- Musique

Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

SAUMUR

A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Voulant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, corne et autres instruments; romances et chansonnettes. Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi.

Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire. Fortes remises: — Mêmes prix qu'à Paris. N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)